

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 14 juin 2021, à 16 h 01, au 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président (par visioconférence)
Anne CORRIVEAU, vice-présidente (par visioconférence)
David BEAUCHESNE (par visioconférence)
France BILODEAU (par visioconférence)
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)
Liguori HINSE (par visioconférence)
André LALIBERTÉ (par visioconférence)
Sylvain LÉGARÉ (par visioconférence)
Annie SANFAÇON (par visioconférence)
Dominique TANGUAY (par visioconférence)

Sont absents : Geneviève HAMELIN
Patrick VOYER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 21-60

Sur proposition de M^{me} Dominique Tanguay, appuyée par M. André Laliberté, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

3. Dossier soumis au conseil d'administration

3.1 Autorisation de dépense - biens et services courants

CONSIDÉRANT le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

Résolution 21-61

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M. André Laliberté, il est résolu :

- d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant l'acquisition d'un service clé en main pour l'exploitation d'un service de transport à la demande au moyen de véhicules taxis (Taxibus) à intervenir avec Taxis Coop Québec 525-5191, d'une somme n'excédant pas 14 969 500 \$, plus les taxes applicables, pour une période initiale de cinq (5) ans, et d'une somme n'excédant pas 4 066 440 \$ pour la sixième (6^e) année, 4 188 433 \$ pour la septième (7^e) année et 4 202 653 \$ pour la huitième (8^e) année, plus les taxes applicables; la sixième, la septième et la huitième année étant toutes des années optionnelles;
- d'autoriser une réserve pour contingence, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

Adoptée à l'unanimité

4. **Levée de l'assemblée**

La séance est levée à 16 h 56

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale